



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1114

Texte de la question

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Thierry Braillard, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Thierry Braillard. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez dévoilé voici quelques jours la première Charte de la laïcité à l'école. Comme vous l'avez justement expliqué, la crise que les Français traversent et leurs interrogations quant à leur identité – avec toutes les dérives que nous connaissons depuis des années – sont liées en grande partie au fait que nous ne connaissons plus assez nos valeurs, qu'elles ne sont pas assez partagées, qu'elles ne « font » plus mémoire, lien ou projet. Face à cette fatalité, nous nous devons de réagir.

Aussi tenons-nous à vous féliciter, tant en ce qui concerne la qualité rédactionnelle de cette Charte que l'excellente initiative de son affichage dans les écoles. Cela s'inscrit d'ailleurs dans l'esprit de la loi d'orientation et de programmation du 9 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République, qui avait déjà posé, suite à l'un de nos amendements, le principe de l'apposition de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat.

Vous le savez, monsieur le ministre, nous, députés radicaux de gauche et apparentés, sommes extrêmement attachés à la laïcité qui, d'une certaine façon, est dans notre ADN. Il s'agit d'une valeur très actuelle, d'un rempart visant à maintenir une neutralité absolue face aux influences des religions sur les institutions publiques et, en premier lieu, sur l'école, creuset où se forge la liberté de conscience et où doit se faire l'intégration républicaine.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous procéder afin que des cours de laïcité soient mis en place pour que les élèves en connaissent la signification et l'histoire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RRDP et sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Vincent Peillon, *ministre de l'éducation nationale*. La refondation de l'école de la République repose sur trois points principaux : tout d'abord, de nécessaires moyens dont nous avons d'ailleurs constaté pendant cette rentrée combien ils ont contribué à soulager certaines situations ; ensuite, des réformes de fond faisant de l'enseignement primaire une priorité, favorisant la pédagogie, le développement du numérique ainsi que la formation des maîtres ; enfin, les valeurs qui nous réunissent, celles de la République, notamment celle exprimée par l'article premier de notre Constitution définissant notre pays comme une République indivisible, démocratique, sociale et laïque. Nos textes communs confient à l'école, dont c'est la vocation, le soin de transmettre ces valeurs. Il faut instruire, oui, éduquer et transmettre les valeurs de la République !

Il est difficile de reprocher à notre jeunesse de les ignorer lorsque nous ne les enseignons plus, ne les transmettons plus et, parfois, ne les respectons plus. Il appartient donc à l'école, comme la représentation nationale l'a souhaité, d'éduquer et de transmettre les valeurs dont, en premier lieu, la laïcité. Ce n'est pas là une valeur visant à diviser ou à blesser. Elle respecte bien évidemment la liberté de conscience de chacun et, surtout, elle la permet et la protège.

C'est dans cet état d'esprit qu'un certain nombre de groupes ont travaillé depuis plusieurs mois pour que cette Charte soit lisible par tous les élèves, du cours préparatoire à la terminale, et pour qu'elle fasse l'objet d'une pédagogie, les établissements recevant d'ailleurs un accompagnement en la matière.

L'éducation à la laïcité sera accompagnée de l'enseignement moral et civique que vous avez souhaité, là encore, depuis le cours préparatoire complémentaire jusqu'à la terminale, ainsi que d'une formation des enseignants dans les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Je crois que, sur un tel thème, nous pouvons tous nous rassembler. En tout cas, tous les élèves de France ont besoin que nous les rassemblions autour de nos valeurs communes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et RRDP et sur plusieurs bancs des groupes écologiste et GDR.*)

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1114

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 septembre 2013](#)